

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le trente janvier à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-cinq janvier deux mil dix-sept, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

1- Aménagement de la « Rue des Tourailles » - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Amendes de police.

Le projet d'aménagement de la « Rue des Tourailles » doit consister en l'aménagement des deux trottoirs reliant les lotissements du Marais et du Bellevend avec ses cellules commerciales (*médecin généraliste, infirmières et coiffeuse*) et le centre bourg de Hirel et plus particulièrement l'école publique « Le Long Sillon ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- PREND acte du devis de la société ENTR'AM d'ANTRAIN (35) ayant trait aux travaux de mise en sécurité et d'accessibilité des deux trottoirs de la « Rue des Tourailles» ,
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR et du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police.

2- Cimetière de HIREL – Travaux d'aménagement - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

En raison de la topographie du cimetière de Hirel (*pente importante à partir de l'entrée*) et de la non gestion des eaux pluviales, des conséquences dommageables y sont observées : problème de salubrité publique du fait de la présence d'eau stagnante et d'effondrements de concessions. La commune souhaite ainsi procéder en 2017 à des travaux de voirie et plus particulièrement de drainage en son sein.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- PREND acte du devis de l'entreprise SERENDIP de BAGUER PICAN (35),
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR.

3- Redimensionnement de la lagune de HIREL - Choix du maître d'œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- RETIENT l'entreprise AIC Conseil de LORIENT (56) en qualité de maître d'œuvre pour les travaux de redimensionnement de la lagune de HIREL,
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter dans le cadre de ce dossier une subvention auprès de l'Agence de l'Eau, de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine.

4- Vote du Budget Primitif annexe 2017 de la supérette.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le Budget Primitif annexe 2017 de la supérette,
- APPROUVE le rachat du fonds de commerce de la SARL ADAM.

5- Saint-Malo Agglomération - Opposition au transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté d'agglomération.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération « Saint-Malo Agglomération »,
- PRÉCISE que la commune souhaite conserver sa compétence en matière de planification urbaine.

6- Association PASS'EMPLOI du Pays de Saint-Malo – Renouvellement de la convention « chantier d'insertion espaces verts-environnement » pour l'année 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le renouvellement en 2017 de la convention avec l'Association PASS'EMPLOI du Pays de Saint-Malo.

7- Subvention communale 2017 à la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'octroi d'une subvention à la SNSM de Cancale pour 2017.